

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/030

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : VOTE DU RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment l'article R213-67 portant sur les délibérations du conseil d'administration « ... il délibère sur : 4° Le rapport annuel de gestion »,

- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,

- **VU** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'intervention
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions 2021 de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le Budget primitif 2021
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'ODE Martinique,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

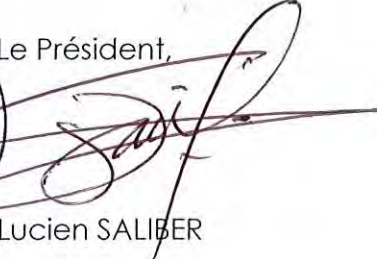
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- D'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2021 de l'ODE Martinique ci-annexé.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**


 Le Président,

 Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/031

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L1617-5 et L3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, les articles L 213-13 à L 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire, les articles R213-59 à R 213-71, R 213-77, D 213-72 à D 213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,

- **VU** la délibération n° CA084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les modifications des règles générales d'attribution et de versement des aides,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 Adoptant le budget primitif pour l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/041 Adoptant le budget supplémentaire pour 2021,
- **VU** la délibération n° CA 10-12-2021/124 Adoptant la décision modificative n°1 pour 2021,
- **VU** le compte de gestion 2021 établi par le payeur territorial,
- **VU** le compte des recettes et des dépenses 2021 de l'Office De l'Eau Martinique, présenté par la directrice générale, ordonnateur des dépenses et des recettes
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- D'approuver le compte administratif de l'office de l'eau, pour l'exercice 2021, tel que présenté par la Directrice Générale, ordonnateur des dépenses et des recettes.

Les montants de ce compte administratif sont arrêtés conformément au tableau ci-après :

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section de fonctionnement	6 937 577.06 €	10 731 642.31 €	3 794 065.25 €
Section d'investissement	2 569 271.91 €	1 921 867.56 €	-647 404.35 €
REPORT DE L'EXERCICE			
Report en section de fonctionnement	0.00 €	20 385 477.29 €	20 385 477.29 €
Report en section d'investissement	0.00 €	16 744 127.48 €	16 744 127.48 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Section de fonctionnement	6 937 577.06 €	31 117 119.60 €	24 179 542.54 €
Section d'investissement	2 569 271.91 €	18 665 995.04 €	16 096 723.13 €
TOTAL (réalisations + reports)	9 506 848.97 €	49 783 114.64 €	40 276 265.67 €

RESTE A REALISER			
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	8 761 518.97 €	0.00 €	- 8 761 518.97 €
TOTAL des RAR à reporter	8 761 518.97 €	0.00 €	-8 761 518.97 €

RESULTAT AVEC RESTE A REALISER			
Section de fonctionnement	6 937 577.06 €	31 117 119.60 €	24 179 542.54 €
Section d'investissement	11 330 790.88 €	18 665 995.04 €	7 335 204.16 €
TOTAL CUMULE	18 268 367.94 €	49 783 114.64 €	31 514 746.70 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/032

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L1617-5 et L3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, les articles L 213-13 à L 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire, les articles R213-59 à R 213-71, R 213-77, D 213-72 à D 213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,

- **VU** la délibération n° CA084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les modifications des règles générales d'attribution et de versement des aides,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 Adoptant le budget primitif pour l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/041 Adoptant le budget supplémentaire pour 2021,
- **VU** la délibération n° CA 10-12-2021/124 Adoptant la décision modificative n°1 pour 2021,
- **VU** le budget primitif, le budget supplémentaire et la DM n°1 de l'exercice 2021,
- **VU** le compte de gestion 2021 établi par le payeur territorial,
- **VU** le compte des recettes et des dépenses 2021 de l'Office De l'Eau Martinique, Présenté par la directrice générale, ordonnateur des dépenses et des recettes
- **Considérant** l'exacte concordance du compte administratif et du compte de gestion,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2021, tel que présenté en séance, sur le fondement du rapport transmis par le Payeur territorial, comptable de l'Office de l'eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**



Le Président,


Lucien SAUBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/033

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU LYCEE POLYVALENT LA JETEE AU FRANCOIS DANS LE CADRE D'UNE SORTIE PEDAGOGIQUE RELATIVE A L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LA CONNAISSANCE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES LITTORAUX

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 6 décembre 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **564,00 €** au **LPO La Jetée** pour la réalisation de l'opération suivante :

Sortie pédagogique relative à l'éducation au développement durable pour la connaissance et la protection des milieux aquatiques littoraux

- De rattacher cette subvention à la fiche action **FA 1.D « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **40 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**



Le Président,

[Signature]
Lucien SALBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/034

Date de publication : 12 Août 2022

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ECOLE PRIMAIRE RENE VERDIER A DUCOS
DANS LE CADRE DE L'INITIATION A LA PRATIQUE DU GOMMIER ET SENSIBILISATION AUX
ZONES HUMIDES TROPICALES**

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 4 janvier 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **955,00 €** à l'**École primaire René VERDIER** pour la réalisation de l'opération suivante :

Initiation à la pratique du gommier et sensibilisation aux Zones Humides Tropicales

- De rattacher cette subvention à la fiche action **FA 1.D « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **40 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUIL. 2022**



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/035

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A CAP NORD MARTINIQUE POUR LA REALISATION DU PLAN DE COMMUNICATION RELATIF AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 8 avril 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 27 avril 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **2 910,00 €** à **CAP NORD MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :

Plan de communication relatif au Service Public d'Assainissement Non Collectif

- De rattacher cette subvention à la fiche action **FA 1.D « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **40 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65734 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**



Le Président,

Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/036

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REPARATION DE LA CANALISATION D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DN 800 MM DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (UPEP) DE LA CAPOT AU LIEU-DIT SEGUINEAU AU LORRAIN

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande initiale de l'organisme en date du 15 juin 2020,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande modificative de l'organisme en date du 02 décembre 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 27 avril 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **180 000,00 €** à la **CTM** pour la réalisation de l'opération suivante :

Travaux de réparation de la canalisation d'adduction d'eau potable DN 800 mm de l'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP) de la Capot au lieu-dit Séguineau au Lorrain,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **FA 3.A « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **17 %** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204122 du budget de l'Office De l'Eau Martinique,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents,

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**



Le Président,

Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/037

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DES CYCLADES DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE LA RESIDENCE « LES CYCLADES »

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/072 modifiant les critères du 3^{ème} PPI pour ouvrir l'éligibilité des travaux de réhabilitation ou de raccordement au réseau ANC supérieur à 20 EH sur l'ensemble du territoire de la Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 30 mars 2021,
- **VU** le courrier référencé 554/21/JC/LRC/DS adressé par la régie communautaire d'ODYSSI le 7 Avril 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 27 avril 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **87 951,00 €** au **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DES CYCLADES** pour la réalisation de l'opération suivante :

Reconstruction de la Station d'Épuration de la Résidence « Les Cyclades »

- De rattacher cette subvention à la fiche action **FA 4.B « Mettre à niveau l'assainissement non-collectif et pérenniser son fonctionnement »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022.**
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **50 %** du montant de l'opération.

D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**



Le Président,

Lucien SAUBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/038

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A CAP NORD MARTINIQUE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE DES BASSINS-VERSANTS DE LA ZONE D'ACTIVITE COMMERCIALE DU BAC A TRINITE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 22 février 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **30 000,00 €** à **CAP NORD MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :

Étude hydrologique et hydraulique des bassins-versants de la ZAC du Bac à Trinité

- De rattacher cette subvention à la fiche action **FA 4.H « Limiter les ruissellements et gérer les eaux pluviales »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **50 %** du montant de l'opération.

D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65734 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/039

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A LA SAEM PSRM LE GALION DANS LE CADRE DE L'ETUDE PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PASSE A POISSON

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 23-04-2021/039 du Conseil d'Administration du 23 avril 2021 attribuant une subvention initiale de 16 800,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 3 janvier 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'un complément de subvention d'un montant de **8 816,00 €** à **SAEM PSRM GALION** pour la réalisation de l'opération suivante :

Étude préalable à la mise en œuvre d'une passe à poisson

- De rattacher cette subvention à la fiche action **FA 5.A « Rétablir et maintenir le fonctionnement naturel des rivières et les connectivités hydrauliques »** du **3ème programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **70 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**



Le Président,

[Signature]
Lucien SAUBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/040

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION A BERENICE MEDIAS CORP DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU FILM DOCUMENTAIRE « LA VOIX DES MANGROVES »

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 3 mars 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 27 avril 2022,
- **Considérant** que la thématique du film telle que proposée revêt un caractère d'intérêt général visant notamment à modifier les comportements du grand public vis-à-vis de la mangrove ;
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'un complément de subvention d'un montant de **100 000,00 €** à **BERENICE MEDIAS CORP** pour la réalisation de l'opération suivante :

Réalisation du film documentaire « La voix des mangroves »

- De rattacher cette subvention à la fiche action **FA 5.D « Valoriser le patrimoine des milieux aquatiques martiniquais »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **67 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUIL. 2022**

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/041

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 081-08-2019 PORTANT ATTRIBUTION A AREBIO : PROJET « BIOMR – VAL » (VALORISATION DE LA BIODIVERSITE MARINE REGIONALE)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2019/067 portant attribution d'une subvention initiale d'un montant de 50 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 2 février 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°1 à la convention n° 081-08-2019**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**



Le Président,


LUCIEN SALBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/042

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 084-08-2019 PORTANT ATTRIBUTION A AREBIO : PROJET « BIOMR – VAL » (VALORISATION DE LA BIODIVERSITE MARINE REGIONALE) – VOLET SENSIBILISATION

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2019/071 portant attribution d'une subvention initiale d'un montant de 5 000,00 € ,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 2 février 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°1 à la convention n° 084-08-2019**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/043

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 097-11-2019 PORTANT ATTRIBUTION A CAP NORD MARTINIQUE : REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-09-2019/084 portant attribution d'une subvention initiale d'un montant de 125 000,00 € ,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 15 mars 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°1 à la convention n° 097-11-2019**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/044

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 043-09-2020 PORTANT ATTRIBUTION A CAP NORD MARTINIQUE : REALISATION D'UNE OPERATION GROUPEE POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA REPARTITION DE LA PENURIE DE L'EAU POTABLE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 17-07-2020/056 du 17 juillet 2020 relative au vote d'une enveloppe financière dans le cadre d'une opération groupée de fourniture et pose d'équipements permettant la réduction de l'impact de la sécheresse sur la distribution en eau potable en faveur des 3 Communautés d'Agglomération de la Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 15 mars 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°1 à la convention n° 043-09-2020**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/045

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 109-11-2019 PORTANT ATTRIBUTION A LA VILLE DES TROIS-ILETS : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES DE L'AVENUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-09-2019 portant attribution d'une subvention initiale d'un montant de 58 208,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 17 février 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°1 à la convention n° 109-11-2019**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/046

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UMR BOREA : COTRE (CONTAMINATION, TRANSFERT ET REMEDIATION PAR LES EPONGES) – PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA PRESSION CHIMIQUE EN MILIEU MARIN PAR LES MICROPOLLUANTS

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** que la convention d'attribution n° 082-08-2019 signée le 18 décembre 2019 n'a fait l'objet d'aucune action, et qu'à la date de la présente décision elle est caduque,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de 16 855,00 € attribuée à UMR BOREA**
- **De procéder à la résiliation de toutes les conventions subséquentes.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/047

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT MOULIN A VENT 2 : POSE DE 120 ML DE RESEAU GRAVITAIRE POUR LE RACCORDEMENT DES EFFLUENTS SUR UN POSTE DE REFOULEMENT PUBLIC – PHASE TRAVAUX

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** que la convention d'attribution n° 073-06-2019 signée le 06 septembre 2019 n'a fait l'objet d'aucune action, et qu'à la date de la présente décision elle est caduque,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de 29 458,00 € attribuée à l'Association des copropriétaires du Lotissement Moulin à vents 2**
- **De procéder à la résiliation de toutes les conventions subséquentes.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022

Le Président

 Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/048

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A ENTREPRISE NOUVELLE ANTILLAISE : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL GLOBAL DU BASSIN DE RADOUB - COMMUNE DE FORT-DE-FRANCE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 31 mars 2022,
- **Considérant** que la délibération d'attribution n° 112-15 du Conseil d'Administration du 27 novembre 2015 n'a fait l'objet d'aucune action, et qu'à la date de la présente décision elle est caduque,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de 6 002,50 € attribuée à Entreprise Nouvelle Antillaise**
- **De procéder à la résiliation de toutes les conventions subséquentes.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **04 JUL. 2022**

Le Président



Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/049

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : MARCHÉ POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU DE LA MARTINIQUE POUR LA PÉRIODE 2023-2026

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le Code de l'environnement, notamment l'article L213-13 qui confère aux offices de l'eau la mission de suivi de la qualité des milieux aquatiques,
- **VU** le Code de l'environnement, notamment l'article R213-67 qui précise que le Conseil d'Administration de l'ODE délibère sur les « programmes généraux d'activités et notamment les programmes d'actions et de travaux ». La mission de connaissance des milieux aquatiques, de leurs usages et des pressions fait l'objet d'une programmation d'études annuelle,
- **VU** le Code de la commande publique, notamment les articles L2124-1 et R2124-1,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L3241-1,

- **VU** l'arrêté préfectoral R02-2016-11-28-02 relatif à la surveillance des masses d'eau de la Martinique au titre de la DCE,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions pour l'année 2022,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE ou son représentant à lancer une consultation selon une procédure formalisée, conformément aux articles L2124-1 et R2124-1 du code de la commande publique, ayant pour objet le suivi de la qualité biologique des masses d'eau cours d'eau pour la période 2023-2026.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE, ou son représentant, à signer le ou les marchés afférents, à l'issue de la procédure de mise en concurrence.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/050

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : MARCHÉ POUR LA RÉALISATION DE PRÉLÈVEMENTS SUR LA STATION DE TRAITEMENT DES VINASSES DE LA DISTILLERIE JM (DANS LE CADRE DU PROJET DE RECHERCHE TERRERHUM)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le Code de l'environnement, notamment l'article L213-13 qui confère la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage aux offices de l'eau.
- **VU** le Code de l'environnement, notamment l'article R213-67 qui précise que le Conseil d'Administration de l'ODE délibère sur les « programmes généraux d'activités et notamment les programmes d'actions et de travaux ». La mission de connaissance des milieux aquatiques, de leurs usages et des pressions fait l'objet d'une programmation d'études annuelle,
- **VU** le Code de la commande publique, notamment les articles L2123-1 et R2123-1,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L3241-1,

- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions pour l'année 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE ou son représentant à lancer une consultation selon une procédure adaptée pour la conclusion d'un marché public ayant pour objet réalisation de prélèvements sur la station de traitement des vinasses de la distillerie JM.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE, ou son représentant, à signer le ou les marchés afférents, à l'issue de la procédure de mise en concurrence.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/051

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : MARCHÉ POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ BIOLOGIQUE, PHYSICO-CHIMIQUE ET CHIMIQUE ET DES EAUX LITTORALES EN MARTINIQUE POUR LA PÉRIODE 2023-2026

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le Code de l'environnement, notamment l'article L213-13 qui confère aux offices de l'eau la mission de suivi de la qualité des milieux aquatiques.
- **VU** le Code de l'environnement, notamment l'article R213-67 qui précise que le Conseil d'Administration de l'ODE délibère sur les « programmes généraux d'activités et notamment les programmes d'actions et de travaux ». La mission de connaissance des milieux aquatiques, de leurs usages et des pressions fait l'objet d'une programmation d'études annuelle,
- **VU** le Code de la commande publique, notamment les article L2124-1 et R2124-1,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L3241-1,

- **VU** l'arrêté préfectoral relatif à la surveillance des masses d'eau de la Martinique au titre de la DCE,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions pour l'année 2022,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE ou son représentant à lancer une consultation selon une procédure formalisée, conformément aux articles L2124-1 et R2124-1 du code de la commande publique, ayant pour objet le suivi de la qualité chimique et biologique des masses d'eau littorales pour la période 2023 à 2026
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE, ou son représentant, à signer le ou les marchés afférents, à l'issue de la procédure de mise en concurrence.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/052

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : AGRÉMENT DES PROFESSIONNELS DU DFAP (1^{er} semestre 2022)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,

- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 alinéa I.c donnant possibilité aux offices de l'eau « la programmation et le financement d'actions et de travaux » et article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,

- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
 - Disposition II-A-18 : Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectifs (sur les zones à enjeux prioritaires),
 - Disposition II-A-19 : Créer un guichet unique de l'assainissement non collectif,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 25 Juin 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** les délibérations n° CA 18-12-2020/126 à CA18-12-2020/126-4 du 18 décembre 2020 adoptant le DFAP,
- **VU** les avis techniques rendus par le Comité Technique pour l'agrément DFAP-PRO qui s'est tenu le 29 avril 2022,
- **Considérant** les demandes des entreprises à adhérer au dispositif DFAP et la nécessité d'élargir le réseau d'entreprise DFAP
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder l'agrément DFAP PRO à 6 entreprises, telles que présentées dans le tableau ci-annexé pour une durée de 12 mois renouvelable à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- De conditionner cet agrément à la réception des documents manquants ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022


 Le Président,

 Lucien SALIBER

Annexe : Demande d'adhésion des professionnels

Professionnels	AVIS Comité Technique
1-GEM (Groupe d'Entreprise de Martinique) Fort-de-France	Avis favorable
2-ADP Caraïbes SAS Fort-de-France	Avis favorable sous réserve de complétude de l'assurance décennale
3-Carrefour de l'énergie La Trinité	Avis favorable
4-AQUABIO Environnement Le Marin	Avis favorable
5-OTP - Outre-mer Travaux Publics (réseaux d'eau et d'assainissement) Ducos	Avis favorable
6-SIMETRA Sasu Gros-Morne	Avis favorable



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/053

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2017-2022 ENTRE L'UICN POUR LE COMPTE DU POLE RELAIS ZONES HUMIDES TROPICALES ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) – VOTE DE LA PROGRAMMATION 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-17/037 adoptant le partenariat avec l'UICN,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** le courrier de l'UICN adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 15 mars 2022 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2022
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2022 par avenant à la convention 2017-2022 N°023-08-2017 avec l'UICN pour le compte du POLE RELAIS ZONES HUMIDES TROPICALES dans le cadre de leur partenariat institutionnel.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2022 à hauteur de 63 511,40€ TTC pour un montant total de 230 661,40 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022

Le Président



LUCIEN SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/054

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2017-2022 ENTRE LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) – VOTE DE LA PROGRAMMATION 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-17/034 adoptant le partenariat avec le Conservatoire du Littoral
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** le courrier du CONSERVATOIRE DU LITTORAL adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 18 mars 2022 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2022,

- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2022 par avenant à la convention 2017-2022 avec le Conservatoire Du Littoral dans le cadre de leur partenariat
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2022 à hauteur de 25 000,00€ TTC pour un montant total de 50 000,00€ TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65731 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022


 Le Président

 Lucien SALBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/055

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2021-2023 ENTRE LE CARBET DES SCIENCES ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) – VOTE DE LA PROGRAMMATION 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 21359 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrétant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/008 adoptant le partenariat avec le CARBET DES SCIENCES,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** le courrier du CARBET DES SCIENCES adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 14 mars 2022 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

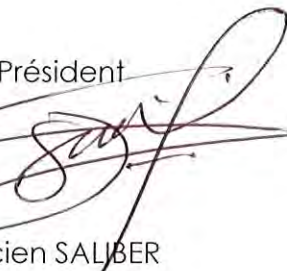
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2022 par avenant à la convention 2021-2023 avec le Carbet des Sciences dans le cadre de leur partenariat.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2022 à hauteur de 95 540,00€ TTC pour un montant total de 211 080,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022

Le Président

 Lucien SALBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/056

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2021-2023 ENTRE L'ASSOCIATION H2EAUX ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) - VOTE DE LA PROGRAMMATION 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-04-2021/023 adoptant le partenariat avec l'Association H2EAUX
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

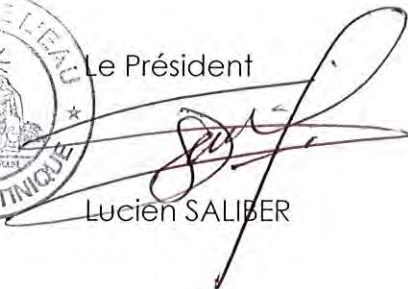
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2022 par avenant à la convention 2021-2023 avec l'Association H2EAUX dans le cadre de leur partenariat.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2022 à hauteur de 12 800,00€ TTC pour un montant total projet de 71 870,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022


 Le Président

 Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/057

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2021-2023 ENTRE L'ASSOCIATION ASSO-MER ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) - VOTE DE LA PROGRAMMATION 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- VU** la délibération n° CA 28-05-2021/048 adoptant le partenariat avec l'Association ASSO-MER
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
 - **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
 - **VU** le courrier de l'Association l'ASSO-MER adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 14 mars 2022 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2022 par avenant à la convention 2021-2023 avec l'association ASSOMER dans le cadre de leur partenariat.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2022 à hauteur de 35 843,17€ TTC pour un montant total projet de 98 601,27 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/058

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2023 ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE DE LA MARTINIQUE (CACEM) POUR LE COMPTE DU CONTRAT DE LA GRANDE BAIE DE MARTINIQUE ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) – VOTE DE LA PROGRAMMATION 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrétant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération N° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 25-01-2019/021 adoptant le partenariat avec la CACEM pour le compte du Contrat de la Baie de FORT-DE-FRANCE,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** le courrier de la CACEM adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 17 mars 2022 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2022 par avenant à la convention 2019-2023 avec la CACEM pour le compte du Contrat de la Grande Baie Martinique.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2022 à hauteur de 209 900,00€ TTC pour un montant total projet de 507 863,00€ TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65734 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/059

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : TRANSFORMATION D'EMPLOIS BUDGETAIRES AU SEIN DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L 3312-6,
- **VU** le code Général de la fonction publique
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** les dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale,

- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- de créer les emplois budgétaires suivants à temps complet :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe - catégorie C
 - Un poste d'ingénieur principal - catégorie A

En remplacement des emplois budgétaires suivants :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe - catégorie C
- Un poste d'ingénieur territorial - catégorie A

Laissés vacants dans le cadre des avancements de grade.

- d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de l'établissement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 12-05-2022/060

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : CREATION D'UN EMPLOI BUDGETAIRE D'INSTRUCTEUR-CONTROLEUR DES AIDES AU SEIN DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code Général de la fonction publique
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** les dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale,

- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **Considérant** la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu la montée en charge du service des interventions financières.
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- de créer un emploi du cadre des techniciens territoriaux (catégorie B) à temps complet, sur un poste d'instructeur-contrôleur des aides.
Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique,
- d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de l'établissement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 04 JUL. 2022



Le Président,

LUCIEN SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MAI 2022

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 1

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 12-05-2022/061

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : MISE EN MISSION DU PRESIDENT DE L'OFFICE DE L'EAU, LUCIEN SALIBER

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arlette VIRASSAMY, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** les dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale,
- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

- **VU** la loi OUDIN-SANTINI du 09 février 2005 relative au budget des collectivités territoriales en matière de coopération internationale,
- **VU** le règlement intérieur du CA de l'ODE voté en séance du 10 décembre 2021,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Considérant la nécessité que le Président représente l'Office De l'Eau dans le cadre de la Mission institutionnelle CARIBSAN organisée à CUBA du 14 au 21 mai 2022,

Considérant que le Président Lucien SALIBER n'a pas pris part au vote ,

Considérant qu'aucun membre du CA de l'ODE Martinique n'a délégué pour la signature des délibérations,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

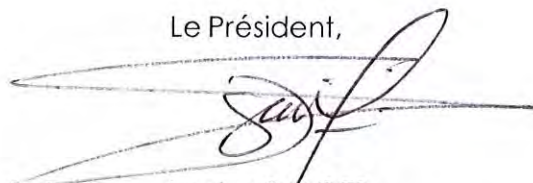
Décident,

- De mettre Le Président, Lucien SALIBER en mission à CUBA du 14 au 21 mai 2022 , dans le cadre du projet CARIBSAN

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 13 MAI 2022

Le Président,



Lucien SALIBER